

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313922

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations - Enfance Fonctionnement et Investissement 1er répartition
2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018, au titre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'enfance.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 55 900€ en fonctionnement ;
- 2) 5 000€ en investissement - biens mobiliers, matériels et études ;
- 3) 30 000€ en investissement – bâtiments et installations.

Par ailleurs, lors de la commission permanente n° 97 du 15 décembre 2017, une subvention d'un montant de 12 000€ a été votée à l'association Auteuil Petite Enfance au profit de la crèche Un Air de Famille pour le projet de réalisation d'une terrasse en caillebotis pour le MAC Un Air de Famille afin de sécuriser une zone devenant dangereuse.

Suite à une erreur technique, cette subvention a été affectée à l'article 20421 ; hors s'agissant de travaux, il convient de l'imputer à l'article 20422, comme indiqué en annexe dans ce rapport.

Ces modifications sont sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

